

TELEASSISTANCE



- ☀️ Vous vivez seul ou en couple et vous souhaitez rester chez vous le plus longtemps possible en toute sécurité ?
- ☀️ Vous êtes inquiets pour l'un de vos proches ?
- ☀️ Vous souhaitez avoir l'assurance qu'il a la possibilité d'appeler à tout moment pour de l'aide ?

**Vivez pleinement
grâce au service
de téléassistance**

TELEASSISTANCE



❁ A QUI S'ADRESSE LA TÉLÉASSISTANCE ?

A toute personne, sans condition d'âge, qui souhaite rester à son domicile en toute sécurité dans le confort et la sérénité.

❁ COMMENT CELA FONCTIONNE ?

- Vous appuyez, par une simple pression, sur votre bouton d'alerte,
- Dans les meilleurs délais, un conseiller prend en charge votre appel,
- Vous êtes aidé, le conseiller contacte un voisin, un membre de votre famille ou les services d'urgence, suivant le besoin,
- Un psychologue clinicien est également à votre disposition pour vous apporter écoute, assistance et réconfort.

❁ QUEL EST LE TARIF ?

Abonnement mensuel 15,50 € TTC
Il s'adapte à vos besoins avec possibilité de résilier à tout moment

- Le temps d'une convalescence,
- Quand vos proches sont absents,
- A l'année.

❁ QUELLES SONT LES AIDES FINANCIÈRES ?

En fonction de votre situation, vous pouvez éventuellement bénéficier d'une aide au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Renseignements : CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)
06 84 70 46 79

❁ COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE ?

Contactez le service actions sociales
de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
Vanessa BRISSON - actionsociale@ccals.fr
06 47 84 47 90